

Quatre cents soixantième et unième séance du conseil de la Municipalité régionale de comté des Sources, séance ordinaire tenue salle Madeleine Lamoureux, le mercredi le 25 août 2021, à 19 h 30.

*Conformément aux dispositions du décret # 885-2021 de la ministre de la Santé et des Services sociaux du 02 octobre 2020 « CONCERNANT l'ordonnance de mesures visant à protéger la santé de la population dans la situation de pandémie de la COVID-19 », la séance s'est tenue à huis clos et, par respect des normes de distanciation, les citoyens participent par visioconférence.*

### **PRÉSENCES**

VAL-DES-SOURCES	M. Jean Roy, représentant
DANVILLE	Mme Nathalie Boissé, substitut
SAINT-ADRIEN	M. Pierre Therrien
SAINT-CAMILLE	M. Philippe Pagé
SAINT-GEORGES-DE-WINDSOR	M. René Perreault
WOTTON	M. Jocelyn Dion
HAM-SUD	M. Serge Bernier
Directeur général et secrétaire-trésorier	M. Frédéric Marcotte
Directeur de l'aménagement et secrétaire-trésorier adjoint	M. Philippe LeBel
Directrice du développement des communautés	Mme Johanie Laverdière
Adjointe à la direction	Mme Virginie Dupont

Le tout sous la présidence de M. Hugues Grimard, préfet et maire de la Ville de Val-des-Sources

### **MOT DE BIENVENUE**

La séance s'ouvre par le mot de bienvenue de M. Hugues Grimard.

### **2021-08-11301**

#### **ORDRE DU JOUR**

CONSIDÉRANT l'ordre du jour de la séance remis aux membres du conseil;

CONSIDÉRANT la demande d'ajout du point 8.1.4 « Demande d'appui – Conflit Olymel »;

CONSIDÉRANT la demande d'ajout du point 11.5.1 « Entente CRIBIQ »;

CONSIDÉRANT la demande de retrait du point 18.1.1 « MRC – État des revenus et des dépenses au 30 juin 2021 »;

CONSIDÉRANT la demande de retrait du point 18.1.3 « MRC – État des revenus et des dépenses au 31 juillet 2021 »;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller M. René Perreault  
appuyé par le conseiller M. Philippe Pagé

QUE l'ordre du jour soit et est accepté ainsi modifié et tel que présenté.

Adoptée.

### **PROCÈS-VERBAL**

#### **2021-08-11302**

#### **PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 23 JUIN 2021**

Les membres ayant pris connaissance du procès-verbal de la séance ordinaire du 23 juin 2021, tous d'un commun accord exemptent le directeur général et secrétaire-trésorier de la lecture dudit procès-verbal;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller M. Pierre Therrien  
appuyé par le conseiller M. Jean Roy

QUE ledit procès-verbal de la séance ordinaire du 23 juin 2021 soit et est accepté tel que présenté.

Adoptée.

### **COMITÉ ADMINISTRATIF**

**2021-08-11303**

#### **COMITÉ ADMINISTRATIF DU 11 AOÛT 2021**

Les membres ayant pris connaissance du procès-verbal du comité administratif du 11 août 2021, tous d'un commun accord exemptent le directeur général et secrétaire-trésorier de la lecture dudit procès-verbal;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller M. Jocelyn Dion  
appuyé par le conseiller M. Pierre Therrien

QUE ledit procès-verbal du comité administratif du 11 août 2021 soit et est accepté tel que présenté.

Adoptée.

### **INVITÉ(E)S**

Aucun invité.

### **DEMANDES DE CITOYENS**

Aucun citoyen et aucune demande écrite.

### **SUIVI DU PROCÈS-VERBAL ET DES DOSSIERS**

#### **CALENDRIER DES RENCONTRES – SEPTEMBRE ET OCTOBRE 2021**

Le calendrier des rencontres pour les mois de septembre et octobre 2021 est remis aux membres du conseil. Ceux-ci sont informés des ajouts au calendrier des rencontres.

### **CORRESPONDANCE**

#### **DEMANDES D'APPUI**

2021-08-11304

**DEMANDE D'APPUI DE LA MUNICIPALITE DE ST-FELIX-DE-DALQUIER  
DEMANDANT AU GOUVERNEMENT DE METTRE EN PLACE DES MOYENS  
DISSUASIFS CONTRE L'INTIMIDATION ET LA DIFFAMATION SUR LES  
RESEAUX SOCIAUX**

CONSIDÉRANT la réception de la demande d'appui avec résolution datée du 11 mai 2021 de la Municipalité de St-Félix-de-Dalquier demandant au gouvernement pour mettre en place des moyens dissuasifs contre l'intimidation et la diffamation sur les réseaux sociaux;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller M. Serge Bernier  
appuyé par le conseiller M. Jean Roy

QUE les membres du conseil de la MRC des Sources appuient la résolution de la Municipalité de St-Félix-de-Dalquier qui se lit comme suit :

*ATTENDU la conférence de presse tenue par la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation, Mme Andrée Laforest, la présidente de l'UMQ, Mme Suzanne Roy et le président de la Fédération québécoise des municipalités, M. Jacques Demers tenue le 22 avril 2021;*

*ATTENDU QUE* lors de cette conférence de presse, Mmes Laforest et Roy et M. Demers ont invité les citoyennes et les citoyens à déposer leur candidature aux prochaines élections en assurant de mettre en place les conditions propices à la réalisation d'un mandat stimulant;

*ATTENDU QUE* l'UMQ a adopté le 4 décembre 2020 la déclaration d'engagement : *La démocratie dans le respect, par respect pour la démocratie;*

*ATTENDU QUE* l'UMQ invite toutes les municipalités du Québec à joindre le mouvement;

*ATTENDU QUE* la municipalité de St-Félix-de-Dalquier a joint le mouvement par la résolution 66-05-21

*ATTENDU* qu'en vertu de l'article 4 de la Charte des droits et libertés de la personne : *Toute personne a le droit à la sauvegarde de sa dignité, de son honneur et de sa réputation;*

*ATTENDU QUE* le respect de la dignité de l'être humain, l'égalité entre les femmes et les hommes et la reconnaissance des droits et libertés dont ils sont titulaires constituent le fondement de la justice, de la liberté et de la paix;

*ATTENDU QUE* les attaques répétées contre les droits prévus à l'article 4 de la Charte des droits et libertés de la personne envers les gouvernements de proximités et ses élus municipaux sont un frein à l'implication citoyenne en politique;

*ATTENDU QUE* les réseaux sociaux sont des vecteurs facilitant la transmission rapide et étendue des propos contrevenant à l'article 4 de la Charte des droits et libertés de la personne;

*ATTENDU QUE* les élus de St-Félix-de-Dalquier sont d'avis que l'intimidation, la violence verbale, la diffamation et tous gestes pouvant nuire à l'intégrité, l'honneur ou la réputation d'un élu, devraient être des gestes punissables par le gouvernement provincial à titre d'infraction pénale;

*ATTENDU QUE* le gouvernement a démontré qu'il pouvait agir rapidement en cas de crise et que la situation actuelle est très préoccupante.

*IL EST PROPOSÉ PAR* Mme la conseillère Josée Laverdière  
*APPUYÉ PAR* M. le conseiller Félix Labrecque  
*ET UNANIMEMENT RÉSOLU*

*QUE* la Municipalité de St-Félix-de-Dalquier demande au gouvernement provincial que soit créée, le plus rapidement possible, une loi pénale facilitant la poursuite des délinquants;

*DE* transmettre la présente résolution à la ministre des Affaires municipales et de l'habitation, Mme Andrée Laforest, à la députée d'Abitibi-Ouest, Mme Suzanne Blais, à la présidente de l'Union des municipalités, Mme Suzanne Roy ainsi qu'au président de la Fédération québécoise des municipalités, M. Jacques Demers.

Adoptée.

2021-08-11305

DEMANDE D'APPUI DE LA MRC DE BROME-MISSISQUOI DEMANDANT AU GOUVERNEMENT UNE MODIFICATION DES LOIS MUNICIPALES AFIN DE PERMETTRE LA TRANSMISSION D'AVIS AUX ELUS PAR COURRIER ELECTRONIQUE

CONSIDÉRANT la réception de la résolution datée du 15 juin 2021 de la MRC Brome-Missisquoi demandant au gouvernement une modification des lois municipales afin de permettre la transmission d'avis aux élus par courrier électronique;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par la conseillère Mme Nathalie Boissé  
appuyé par le conseiller M. Philippe Pagé

QUE les membres du conseil de la MRC des Sources appuient la résolution de la MRC Brome-Missisquoi qui se lit comme suit :

*CONSIDÉRANT que la pandémie de la COVID-19 est une occasion de revoir certaines pratiques, notamment, l'utilisation de la technologie par les conseils municipaux;*

*CONSIDÉRANT qu'il est parfois prévu dans les lois municipales, telles que le Code municipal du Québec, RLRQ, c. C-27.1 et la Loi sur les cités et villes, RLRQ, c. C-19, que les avis aux membres du conseil soient transmis par la poste recommandée (ex. : 445 al. 10 C.m., 323 L.c.v.);*

*CONSIDÉRANT que l'accès au courrier électronique est généralisé depuis plusieurs années;*

*CONSIDÉRANT que le courrier électronique pourrait, avec preuve de réception, remplacer la formalité de la poste recommandée;*

**EN CONSÉQUENCE,  
IL EST PROPOSÉ PAR JACQUES DROLET  
APPUYÉ PAR CAROLINE ROSETTI  
ET RÉSOLU :**

*De demander au gouvernement du Québec, qu'il prévoie une modification des lois municipales, telle que le Code municipal du Québec, RLRQ, c. 27.1 et la Loi sur les cités et villes, RLRQ, c. C-19, afin de permettre la transmission d'avis aux élus par courrier électronique avec preuve électronique de réception, en plus de la poste recommandée.*

*De transmettre une copie de la présente résolution à madame Andrée Laforest, ministre des Affaires municipales et de l'Habitation, ainsi qu'à madame Isabelle Charest, ministre et députée provinciale de Brome-Missisquoi.*

*De transmettre une copie de la présente résolution à la FQM et à l'UMQ pour appui, ainsi qu'aux MRC du Québec et aux municipalités locales de la MRC pour appui.*

Adoptée.

2021-08-11306

DEMANDE D'APPUI DE LA MRC DE BROME-MISSISQUOI DEMANDANT AU GOUVERNEMENT UNE PERENNISATION DE CERTAINES PRATIQUES TECHNOLOGIQUES ACQUISES EN PERIODE PANDEMIQUE POUR LES CONSEILS ET LES COMITES MUNICIPAUX

CONSIDÉRANT la réception de la résolution datée du 15 juin 2021 de la MRC Brome-Missisquoi demandant au gouvernement une pérennisation de certaines pratiques technologiques acquises en période pandémique pour les conseils et les comités municipaux;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller M. René Perreault  
appuyé par le conseiller M. Pierre Therrien

QUE les membres du conseil de la MRC des Sources appuient la résolution de la MRC Brome-Missisquoi qui se lit comme suit :

*CONSIDÉRANT que la pandémie de la COVID-19 a permis de développer certaines pratiques technologiques au niveau des conseils et des comités municipaux, notamment la participation des élu(e)s par téléconférence;*

*CONSIDÉRANT qu'après plus de quinze (15) mois de pandémie, ces nouvelles pratiques technologiques sont maintenant bien intégrées aux conseils et comités municipaux;*

*CONSIDÉRANT que la participation à distance des élu(e)s aux conseils et comités municipaux favorise notamment la participation d'élu(e)s en déplacement, l'économie de temps, la sécurité par mauvais temps et la protection de l'environnement par la réduction des GES;*

*CONSIDÉRANT que la pandémie de la COVID-19 est une opportunité de remettre en question certaines pratiques acquises avec le temps, dont la participation en présentiel uniquement des élu(e)s aux conseils et comités municipaux;*

*CONSIDÉRANT que certaines municipalités souhaiteraient avoir le choix de déterminer les modalités de participation des élu(e)s aux conseils et comités municipaux;*

**EN CONSÉQUENCE,  
IL EST PROPOSÉ PAR GILLES RIOUX  
APPUYÉ PAR JEAN LÉVESQUE  
ET RÉSOLU :**

*De demander au gouvernement du Québec de prendre les mesures nécessaires afin de modifier le Code municipal, la Loi sur les cités et villes et les diverses lois municipales d'une manière à donner le pouvoir aux municipalités qui le souhaitent, de déterminer, par règlement ou par résolution :*

- Les modalités de participation à distance des élu(e)s aux conseils et aux comités des municipalités locales et des municipalités régionales de comté;*
- Les modalités d'enregistrement et de diffusion des séances du conseil.*

*De transmettre une copie de la présente résolution à madame Andrée Laforest, ministre des Affaires municipales et de l'Habitation, ainsi qu'à madame Isabelle Charest, ministre et députée provinciale de Brome-Missisquoi.*

*De transmettre une copie de la présente résolution à la FQM et à l'UMQ pour appui, ainsi qu'aux MRC du Québec et aux municipalités locales de la MRC pour appui.*

Adoptée.

2021-08-11307

DEMANDE D'APPUI – CONFLIT OLYMEL – SOUTIEN À L'INDUSTRIE PORCINE

CONSIDÉRANT que la grève exceptionnellement longue des employé(e)s de l'usine Olymel de Vallée-Jonction cause des ralentissements historiques dans l'abattage des porcs au Québec;

CONSIDÉRANT que ces ralentissements dans l'abattage causent un préjudice moral et économique aux entrepreneur.es du secteur porcin ainsi qu'au bien-être animal;

CONSIDÉRANT que le développement économique local et régional est une compétence partagée entre les municipalités, les Municipalités régionales de comté (MRC) et le gouvernement du Québec;

CONSIDÉRANT que le secteur porcin québécois représente une activité agricole économique de premier plan pour plusieurs régions du Québec;

CONSIDÉRANT que le secteur porcin de l'Estrie génère des retombées économiques de l'ordre de 90 M\$ et emploie 2 567 personnes;

CONSIDÉRANT que sont élevés 1 % de tous les porcs québécois dans la MRC des Sources, que cette activité agricole génère des retombées importantes pour notre milieu et qu'elles se sont développées de manière durable au cours des dernières années;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu, pour le conseil de la MRC des Sources de soutenir les producteurs et productrices agricoles du secteur porcin de son territoire;

Il est proposé par le conseiller M. Philippe Pagé

QUE la MRC des Sources réitère son appui au secteur porcin de son territoire;

QUE la MRC des Sources demande au ministre du Travail et de la Solidarité sociale d'intervenir dans le conflit de travail actuel afin de faire cesser les impacts négatifs subis par les producteurs porcins;

QUE la MRC des Sources demande aux autres MRC et municipalités du Québec de souligner leur appui à cette résolution en l'adoptant et en la faisant parvenir au ministre du Travail et de la Solidarité sociale;

QUE la MRC des Sources transmette une copie de la présente résolution au ministre de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation (MAPAQ) et à la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH).

Adoptée à l'unanimité.

### **À TITRE DE RENSEIGNEMENT**

Aucun sujet.

### **ÉQUIPEMENTS RÉCRÉOTOURISTIQUES ET LOISIRS**

#### **PARC RÉGIONAL DU MONT-HAM**

##### **FREQUENTATION DU PARC REGIONAL POUR LA PERIODE DE JUIN A JUILLET 2021**

Le conseil de la MRC est informé que le Parc régional a accueilli 5155 personnes en juin 2021, soit une baisse de 1600 personnes par rapport à l'année record de référence, mais a accueilli 8891 personnes en juillet 2021 qui établit un nouveau record d'achalandage. En 2021, ce sont donc 36 808 personnes qui ont fréquenté le Parc régional par rapport à l'année record précédente où 21 125 personnes avaient fréquenté le Parc à pareille date. Pour les sept premiers mois de 2021, c'est donc une augmentation de 74 % par rapport à l'année record de référence.

#### **2021-08-11308**

##### **REMBOURSEMENT DE LA CORPORATION DE DÉVELOPPEMENT DU MONT-HAM POUR LE SCIAGE DU BOIS BRUT**

CONSIDÉRANT la réception de bois brut de pruche et de mélèze offert par la compagnie Domtar dans le cadre d'un partenariat pour des projets au Mont-Ham;

CONSIDÉRANT que ce bois brut devait être scié et entreposé au Mont-Ham et que la MRC des Sources a mandaté à cet effet la corporation de développement du Mont-Ham;

CONSIDÉRANT les frais de sciage s'élevant à 6 340 \$ pour un total de 6 078 pieds carrés de Pruche et 7 186 pieds carrés de Mélèze, soit 13 264 pieds carrés de bois de haute qualité;

Il est proposé par le conseiller M. Philippe Pagé  
appuyé par le conseiller M. Jocelyn Dion

QUE la MRC des Sources rembourse les frais de sciage de 6 340 \$ à la corporation de développement du Mont-Ham, et ce, à même le budget réservé aux projets réalisés au Parc régional.

Adoptée.

### **ROUTE VERTE**

#### **2021-08-11309**

##### **RATIFICATION DES DÉPENSES ROUTE VERTE, JANVIER À JUILLET 2021**

CONSIDÉRANT que depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2019, la MRC des Sources est gestionnaire de la Route verte suite au retrait du mandat au Comité touristique des Sources;

CONSIDÉRANT que les dépenses de la Route verte ont été faites pour les mois de janvier à juillet 2021 et que celles-ci n'ont pas été ratifiées;

CONSIDÉRANT le règlement 217-2015 *Délégation de pouvoir au directeur général en les matières de gestion des finances municipales et de gestion contractuelle* (article 9), déléguant au directeur général le pouvoir d'autoriser tout achat de biens ou de services, pour un montant maximal de 5 000 \$ par dépense ou contrat;

CONSIDÉRANT que la MRC des Sources est soumise au Règlement 244-2018 *Règlement de gestion contractuelle de la MRC des Sources* concernant la conclusion des contrats d'approvisionnement, de services et de travaux de construction des organismes publics issue de la *Loi sur les contrats des organismes publics [L.R.Q., chapitre C-65.1]*;

### Dépenses d'entretien Route Verte - MRC des Sources

Date	Entreprise	Montant (coût net)	Détail
2021-02-18	Société de l'assurance automobile	77,25	RV : Immatriculation J Deer
2021-02-18	Association des réseaux cyclables du Québec	272,28	Adhésion 2021
2021-03-10	Hémond Itée	530,18	RV : Voyage de poussière de roche
2021-04-30	Dépanneur Danville	91,65	Essence - Route verte Avril 2021
2021-05-05	Commission Scolaire des Sommets	425,00	Table de pique-nique (ref CFA)
2021-05-28	Hémond Itée	433,07	Camion balai 2,5 hres
2021-05-31	Gabriel Couture et Fils Ltée	70,00	RV - Matériaux divers
2021-05-31	Gabriel Couture et Fils Ltée	50,70	RV - Matériaux divers
2021-05-31	Gabriel Couture et Fils Ltée	4,47	RV - Matériaux divers
2021-05-31	Gabriel Couture et Fils Ltée	4,55	RV - Matériaux divers
2021-05-31	Gabriel Couture et Fils Ltée	99,70	RV - Matériaux divers
2021-05-31	Gabriel Couture et Fils Ltée	96,01	RV - Matériaux divers
2021-06-10	Bacpropre.net	50,00	Lavage 2 bacs Village de Relais, Danville
2021-07-08	René Lacroix	24,09	Cadenas
		<b>2 228,95</b>	

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller M. René Perreault  
appuyé par le conseiller M. Jean Roy

QUE la MRC des Sources ratifie les dépenses de la Route verte du 1<sup>er</sup> janvier 2021 au 31 juillet 2021 au montant de 2 228,95 \$.

Adoptée.

### LOISIRS

Aucun sujet.

### TOURISME ET CULTURE

#### TOURISME

Aucun sujet.

#### CULTURE

#### 2021-08-11310

#### AUTORISATION DE SIGNATURE – AVENANT À L'ENTENTE DE PARTENARIAT TERRITORIAL DE L'ESTRIE AVEC LE CALQ

CONSIDÉRANT la signature de l'entente relative au *Fonds Régions et Ruralité* entre la MRC des Sources et le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation datée du 31 mars 2019;

CONSIDÉRANT la nouvelle gouvernance régionale par laquelle la MRC des Sources assume désormais sa compétence en développement local et régional et qu'elle peut maintenant prendre toute mesure en la matière au bénéfice de son territoire et de ses collectivités, en fonction de ses priorités d'intervention;

CONSIDÉRANT que la réalisation de projets culturels a un impact positif sur l'orientation *Amélioration de la qualité de vie de la population* de l'Agenda 21 des Sources;

CONSIDÉRANT qu'un des axes de développement de la *Politique de développement culturel 2018-2026* de la MRC des Sources est l'*Essor de l'entrepreneuriat culturel*;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller M. Philippe Pagé  
appuyé par le conseiller M. Jean Roy

QUE le préfet de la MRC des Sources ainsi que le directeur général et secrétaire-trésorier de la MRC des Sources soient et sont autorisés à signer l'avenant à l'*Entente de partenariat territorial de l'Estrie* avec le CALQ pour l'année 2021-2022;

QUE la MRC des Sources injecte 10 000 \$, provenant du fonds régional de son *Fonds Régions et Ruralité volet 2 suprarégional*, afin de réaliser, en 2021-2022, un appel à projets commun sur le territoire des MRC participant à l'*Entente de partenariat territorial de l'Estrie* avec le CALQ.

Adoptée.

## **DÉVELOPPEMENT TERRITORIAL**

### **FONDS DE DÉVELOPPEMENT DES TERRITOIRES (FDT) – VOLET LOCAL**

**2021-08-11311**

**FONDS RÉGIONS ET RURALITÉ (FRR) – FONDS LOCAL**

**PROJET : Projet pilote Halte-garderie Maison des familles**

**PROMOTEUR : Municipalité de Saint-Adrien**

**(Projet FRR-2021-32)**

CONSIDÉRANT la signature de l'entente relative au Fonds Régions et Ruralité entre la MRC des Sources et le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation datée du 31 mars 2019;

CONSIDÉRANT la nouvelle gouvernance régionale par laquelle la MRC des Sources assume désormais sa compétence en développement local et régional et qu'elle peut maintenant prendre toute mesure en la matière au bénéfice de son territoire et de ses collectivités, en fonction de ses priorités d'intervention;

CONSIDÉRANT que le projet *FRR-2021-32 Projet pilote Halte-garderie Maison des familles*, présenté par la Municipalité de Saint-Adrien, répond à l'orientation *Amélioration de la qualité de vie de la population* de l'Agenda 21 des Sources et aux objectifs *Favoriser la réussite éducative en agissant tôt et tout au long du parcours scolaire, Développer et mettre en œuvre une stratégie d'attractivité territoriale*;

CONSIDÉRANT que le projet agit positivement sur la finalité du développement durable *Épanouissement de tous les êtres humains* et *Cohésion sociale et solidarité entre territoires et entre générations*;

CONSIDÉRANT la demande d'aide financière de la Municipalité de Saint-Adrien de 12 000 \$ pour un projet totalisant 59 810 \$;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller M. Serge Bernier  
appuyé par le conseiller M. Jocelyn Dion

QUE la MRC des Sources accepte le *FRR-2021-32 Projet pilote Halte-garderie Maison des familles*, présenté par la Municipalité de Saint-Adrien, pour un montant maximum de 12 000 \$, correspondant à 20 % du montant total du projet, montant pris à même l'enveloppe *FRR- Fonds local* de Saint-Adrien;

QUE les versements soient effectués de la façon suivante :

- 50 % (6 000 \$) lors de l'adoption du projet
- 50 % (6 000 \$) lors de la réception de la reddition de comptes du projet



QUE le directeur général et secrétaire-trésorier et le préfet soient et sont autorisés à signer un protocole d'entente avec l'organisme financé définissant les modalités de paiement ainsi que ceux de la reddition de comptes.

Adoptée.

**2021-08-11312**

**FONDS RÉGIONS ET RURALITÉ (FRR) – FONDS LOCAL**

**PROJET : Journées du patrimoine religieux**

**PROMOTEUR : Coopérative de solidarité Destination Saint-Camille  
(Projet FRR-2021-33)**

CONSIDÉRANT la signature de l'entente relative au *Fonds Régions et Ruralité* entre la MRC des Sources et le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation datée du 31 mars 2019;

CONSIDÉRANT la nouvelle gouvernance régionale par laquelle la MRC des Sources assume désormais sa compétence en développement local et régional et qu'elle peut maintenant prendre toute mesure en la matière au bénéfice de son territoire et de ses collectivités en fonction de ses priorités d'intervention;

CONSIDÉRANT que le projet *FRR-2021-33 Journées du patrimoine religieux*, présenté par la Coopérative de solidarité Destination Saint-Camille, répond à l'objectif *Intégrer la culture et les activités culturelles comme des contributeurs essentiels à la qualité de vie* de l'Agenda 21 des Sources;

CONSIDÉRANT la demande d'aide financière de la Coopérative de solidarité Destination Saint-Camille de 2 700 \$ pour un projet totalisant 3 400 \$;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par la conseillère Mme Nathalie Boissé  
appuyé par le conseiller M. Jean Roy

QUE la MRC des Sources accepte le projet *FRR-2021-33 Journées du patrimoine religieux*, présenté par la Coopérative de solidarité Destination Saint-Camille pour un montant maximum 2 700 \$, correspondant à 79,4 % du montant total du projet, montant pris à même l'enveloppe *FRR- Fonds local* de Saint-Camille;

QUE les versements soient effectués de la façon suivante :

- 50 % (1 350 \$) lors de l'adoption du projet
- 50 % (1 350 \$) lors de la réception de la reddition de comptes du projet

QUE le directeur général et secrétaire-trésorier et le préfet soient et sont autorisés à signer un protocole d'entente avec l'organisme financé définissant les modalités de paiement ainsi que ceux de la reddition de comptes.

Adoptée.

**2021-08-11313**

**FONDS RÉGIONS ET RURALITÉ (FRR) – FONDS LOCAL**

**PROJET : Soutien à la réalisation d'un projet de mise en valeur du patrimoine agricole**

**PROMOTEUR : Coopérative de solidarité Destination Saint-Camille  
(Projet FRR-2021-34)**

CONSIDÉRANT la signature de l'entente relative au *Fonds Régions et Ruralité* entre la MRC des Sources et le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation datée du 31 mars 2019;

CONSIDÉRANT la nouvelle gouvernance régionale par laquelle la MRC des Sources assume désormais sa compétence en développement local et régional et qu'elle peut maintenant prendre toute mesure en la matière au bénéfice de son territoire et de ses collectivités, en fonction de ses priorités d'intervention;

CONSIDÉRANT que le projet *FRR-2021-34 Soutien à la réalisation d'un projet de mise en valeur du patrimoine agricole*, présenté par la Coopérative de solidarité Destination Saint-Camille, répond aux objectifs *Intégrer la culture et les activités culturelles comme des contributeurs essentiels à la qualité de vie* et *Inciter les communautés à promouvoir le territoire et souligner le travail des ambassadeurs* de l'Agenda 21 des Sources;

CONSIDÉRANT la demande d'aide financière de la Coopérative de solidarité Destination Saint-Camille de 6 975 \$ pour un projet totalisant 14 463 \$;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller M. Jocelyn Dion  
appuyé par le conseiller M. Serge Bernier

QUE la MRC des Sources accepte le projet *FRR-2021-33 Journées du patrimoine religieux*, présenté par la Coopérative de solidarité Destination Saint-Camille pour un montant maximum 6 975 \$, correspondant à 48,3 % du montant total du projet, montant pris à même l'enveloppe FRR- Fonds local Saint-Camille;

QUE les versements soient effectués de la façon suivante :

- 50 % (3 487,50 \$) lors de l'adoption du projet
- 50 % (3 487,50 \$) lors de la réception de la reddition de comptes du projet

QUE le directeur général et secrétaire-trésorier et le préfet soient et sont autorisés à signer un protocole d'entente avec l'organisme financé définissant les modalités de paiement ainsi que ceux de la reddition de comptes.

Adoptée.

**2021-08-11314**

**FONDS RÉGIONS ET RURALITÉ (FRR) – FONDS LOCAL**

**PROJET : Attractivité numérique municipale**

**PROMOTEUR : Municipalité de Saint-Adrien**

**(Projet FRR-2021-35)**

CONSIDÉRANT la signature de l'entente relative au Fonds Régions et Ruralité entre la MRC des Sources et le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation datée du 31 mars 2019;

CONSIDÉRANT la nouvelle gouvernance régionale par laquelle la MRC des Sources assume désormais sa compétence en développement local et régional et qu'elle peut maintenant prendre toute mesure en la matière au bénéfice de son territoire et de ses collectivités en fonction de ses priorités d'intervention;

CONSIDÉRANT que le projet *FRR-2021-35 Attractivité numérique municipale*, présenté par la Municipalité de Saint-Adrien, répond aux orientations *Valorisation de la fierté locale* et *Amélioration de l'image médiatique* de l'Agenda 21 des Sources;

CONSIDÉRANT la demande d'aide financière de la Municipalité de Saint-Adrien de 2 400 \$ pour un projet totalisant 2 400 \$;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller M. René Perreault  
appuyé par le conseiller M. Jean Roy

QUE la MRC des Sources accepte le *FRR-2021-35 Attractivité numérique municipale*, présenté par la Municipalité de Saint-Adrien, pour un montant maximum de 2 400 \$, correspondant à 100 % du montant total du projet, montant pris à même l'enveloppe *FRR- Fonds local* de Saint-Adrien;

QUE les versements soient effectués de la façon suivante :

- 50 % (1 200 \$) lors de l'adoption du projet
- 50 % (1 200 \$) lors de la réception de la reddition de comptes du projet

QUE le directeur général et secrétaire-trésorier et le préfet soient et sont autorisés à signer un protocole d'entente avec l'organisme financé définissant les modalités de paiement ainsi que ceux de la reddition de comptes.

Adoptée.

**FONDS DE DÉVELOPPEMENT DES TERRITOIRES (FDT) – VOLET RÉGIONAL**

**2021-08-11315**

**FONDS RÉGIONS ET RURALITÉ (FRR) – FONDS RÉGIONAL**

**PROJET : Lancement automnal de la programmation postpandémie**

**PROMOTEUR : La Meunerie de Saint-Adrien**

**(Projet FRR-2021-P)**

CONSIDÉRANT la signature de l'entente relative au *Fonds Régions et Ruralité* entre la MRC des Sources et le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation datée du 31 mars 2019;

CONSIDÉRANT la nouvelle gouvernance régionale par laquelle la MRC des Sources assume désormais sa compétence en développement local et régional et qu'elle peut maintenant prendre toute mesure en la matière au bénéfice de son territoire et de ses collectivités en fonction de ses priorités d'intervention;

CONSIDÉRANT que la situation exceptionnelle causée par la pandémie de COVID-19 ayant forcé l'arrêt des événements depuis la mi-mars 2020 et parsemée de reprises avec audience limitée et de nouveaux arrêts a causé à la Meunerie une situation financière précaire en privant l'organisme de la plupart de ses revenus autonomes, son modèle d'affaire étant dépendant des ventes d'aliments et d'alcool pour son fonctionnement et les ventes de billets à la porte pour le cachet des artistes;

CONSIDÉRANT que la précarité financière occasionnée par la pandémie a empêché l'organisme de procéder au remplacement prévu de divers équipements de scène essentiels à ses activités ainsi qu'à la refonte du site web désuet qui offrira une billetterie en ligne à jour et une meilleure gestion de contenu;

CONSIDÉRANT la *Politique de reconnaissance des organismes et équipements à caractère régional* de la MRC des Sources, politique reconnaissant des organismes qui œuvrent dans un domaine où s'adonnent à une activité s'inscrivant en conformité avec les responsabilités de la MRC des Sources telles que le loisir, la culture ou autres, et dont les services et produits contribuent à une offre d'activités à la fois diversifiée et complète à la population de la MRC des Sources;

CONSIDÉRANT que la Meunerie de Saint-Adrien est reconnue comme organisme à caractère régional selon la *Politique de reconnaissance des organismes et équipements à caractère régional* de la MRC des Sources;

CONSIDÉRANT que le projet *FRR-2021-P Lancement automnal de la programmation postpandémie*, présenté par la Meunerie de Saint-Adrien, répond à l'enjeu « *Identité de la MRC des Sources* », et aux objectifs correspondants « *Intégrer la culture et les activités culturelles comme des contributeurs essentiels à la qualité de vie* » et « *Soutenir le développement des milieux de vie communautaires dynamiques* », cités dans l'Agenda 21 des Sources;

CONSIDÉRANT le besoin d'une contribution financière de 5 000 \$ pour un projet totalisant 12 364 \$;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller M. Jocelyn Dion  
appuyé par le conseiller M. Jean Roy

QUE la MRC des Sources finance le *FRR-2021-P Lancement automnal de la programmation postpandémie*, présenté par la Meunerie de Saint-Adrien, pour un montant maximum de 5 000 \$, correspondant à 40,4 % du montant total du projet, montant pris à même l'enveloppe *FRR– Fonds régional*;

QUE les versements soient effectués de la façon suivante :

- 50 % (2 500 \$) lors de l'adoption du projet
- 50 % (2 500 \$) lors de la réception de la reddition de comptes du projet

QUE le directeur général et secrétaire-trésorier et le préfet soient et sont autorisés à signer un protocole d'entente avec l'organisme financé définissant les modalités de paiement ainsi que ceux de la reddition de comptes.

Adoptée.

## **FONDS DE DÉVELOPPEMENT DES TERRITOIRES (FDT) – VOLET SUPRA RÉGIONAL**

Aucun sujet.

### **DÉVELOPPEMENT SOCIAL**

**2021-08-11316**

#### **PLAN D'ACTION GOUVERNEMENTAL POUR L'INCLUSION ÉCONOMIQUE ET LA PARTICIPATION SOCIALE (PAGIEPS) - FONDS QUÉBÉCOIS D'INITIATIVES SOCIALES (FQIS)**

##### **PROJET : POUR UN ÉCHANGE SÉCURITAIRE DE GARDE D'ENFANTS**

CONSIDÉRANT que le Plan d'action gouvernemental pour l'inclusion économique et la participation sociale (PAGIEPS) reconnaît la capacité des communautés et des personnes à prendre en charge leur développement, de même que les spécificités régionales et locales;

CONSIDÉRANT que le PAGIEPS prévoit de conclure des ententes appelées *Alliances pour la solidarité* sur l'ensemble du territoire dans le cadre du FQIS, par le biais d'ententes régionales regroupant plusieurs MRC;

CONSIDÉRANT qu'en vertu de l'article 126.2 de la *Loi sur les compétences municipales* (RLRQ, chapitre C-47.1) qui prévoit notamment qu'une municipalité régionale de comté (MRC) peut prendre toute mesure afin de favoriser le développement local et régional sur son territoire;

CONSIDÉRANT l'entente intervenue entre la MRC des Sources et le ministère du Travail, de l'Emploi et de la Solidarité;

CONSIDÉRANT que le projet « *Pour un échange sécuritaire de garde d'enfants* » du Centre des femmes *Le point d'ancrage* a été présenté et accepté par le comité d'évaluation de projet du *Volet pauvreté* de la CDC des Sources, responsable de la mise en œuvre du *Plan d'action contre la pauvreté et l'exclusion sociale* de la MRC des Sources;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller M. Philippe Pagé  
appuyé par le conseiller M. Jocelyn Dion

QUE la MRC des Sources accepte le projet « *Pour un échange sécuritaire de garde d'enfants* » présenté par le Centre des Femmes *Le point d'ancrage* pour un montant maximum de 25 000 \$ sur 1 an et demi pour un projet d'un coût total de 52 500 \$ sur la même période;

QUE les versements, tel que prévu par le FQIS, soient effectués de la façon suivante :

- 90 % (22 500 \$) lors de la signature du protocole d'entente
- 10 % (2 500 \$) lors de la réception de la reddition de comptes du projet

QUE le préfet et le directeur général et secrétaire-trésorier soient et sont autorisés à signer un protocole d'entente avec l'organisme financé définissant les modalités de paiement ainsi que ceux de la reddition de comptes.

Adoptée.

### **DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE**

**2021-08-11317****ENTENTE DE COLLABORATION ENTRE LE CRIBIQ ET LA MRC DES SOURCES**

CONSIDÉRANT que la MRC des Sources s'est dotée d'un *Agenda 21* et dont deux de ses enjeux prioritaires sont la *Diversification économique* et la *Responsabilisation des entreprises en développement durable*;

CONSIDÉRANT que parmi les objectifs du plan stratégique 2019-2022 de l'*Agenda 21* on désire initier des maillages entre les centres de recherche, des institutions d'enseignement et des entreprises pour des actions innovantes, accélérer le pôle d'innovation et le développement des éco-matériaux ainsi que valoriser les actions du développement durable;

CONSIDÉRANT que la MRC des Sources a initié des démarches structurantes en vue de consolider l'économie biosourcée sur son territoire;

CONSIDÉRANT que la MRC des Sources a initié une diversification du territoire et a ciblé des secteurs stratégiques tels que les matériaux biosourcés, l'agriculture spécialisée, l'agro-alimentaire et les technologies propres avec des partenaires tels que le CÉGEP de Sherbrooke, l'Université de Sherbrooke et le Créneau d'excellence des technologies propres;

CONSIDÉRANT que le CRIBIQ est un regroupement sectoriel de recherche industrielle qui a pour mission de stimuler et financier le développement de bioprocédés performants et novateurs au Québec;

CONSIDÉRANT le désir de la MRC des Sources et du CRIBIQ de mettre en place et maintenir des activités répondant aux besoins de secteurs stratégiques tels que les matériaux biosourcés;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par la conseiller M. Jean Roy

QUE le conseil de la MRC des Sources a pris connaissance du projet d'entente entre le CRIBIQ et la MRC des Sources et que les modalités définies lui conviennent;

QUE le préfet, ainsi que le directeur général et secrétaire-trésorier de la MRC des Sources, soient et sont autorisés à signer l'entente de partenariat avec le CRIBIQ afin de réaliser des activités de réseautage, de maillage, d'organisation d'événements, de réalisation d'études stratégiques et de création de filière pour une économie biosourcée;

Adoptée à l'unanimité.

**DÉVELOPPEMENT TERRITORIAL****2021-08-11318****AUTORISATION DE SIGNATURE D'UNE ENTENTE DE PROJET « INNOVATION » AVEC LE MAMH DANS LE CADRE DU VOLET 3 DU FONDS RÉGIONS ET RURALITÉ**

CONSIDÉRANT le Partenariat 2020-2024 « *Pour des municipalités et des régions encore plus fortes* » conclu le 30 octobre 2019 entre le gouvernement du Québec et les municipalités;

CONSIDÉRANT que le projet de Loi n°47 assurant la mise en œuvre de certaines mesures du *Partenariat 2020-2024* entre le gouvernement du Québec et les municipalités a été sanctionné à l'Assemblée nationale, le 11 décembre 2019, pour créer le Fonds régions et ruralité (FRR);

CONSIDÉRANT que la MRC a transmis au MAMH deux avis d'intérêt distincts dans le cadre du volet 3 du Fonds régions et ruralités, soit un avis d'intérêt pour un projet « Innovation » et un autre pour un projet « Signature »;

CONSIDÉRANT l'entente survenue le 14 août 2020 entre le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH) et la MRC des Sources dans le cadre de la démarche de définition du projet « Innovation »;

CONSIDÉRANT que la MRC a transmis au MAMH le 30 juin 2021 un devis des travaux relatifs au projet « Innovation » comprenant la description du projet de « Filière des écomatériaux – Innover vers des matériaux durables » dans son ensemble, une présentation des liens entre le projet et la vision de développement de la MRC et les priorités régionales, puis une démonstration de l'importance du projet pour développer ce créneau de la MRC;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller M. Serge Bernier  
appuyé par le conseiller M. René Perreault

QUE la MRC des Sources désigne le directeur général et secrétaire-trésorier ainsi que le préfet comme représentants et les autorise à signer l'entente à conclure avec le MAMH dans le cadre de son projet « Innovation ».

Adoptée.

#### FONDS VITALISATION

**2021-08-11319**

#### **FONDS RÉGIONS ET RURALITÉS 2020-2024 VOLET 4 – CADRE DE VITALISATION** **RECOMMANDATIONS DU COMITÉ POUR LE SOUTIEN FINANCIER DE PROJETS**

CONSIDÉRANT le Partenariat 2020-2024 « *Pour des municipalités et des régions encore plus fortes* » conclu le 30 octobre 2019 entre le gouvernement du Québec et les municipalités;

CONSIDÉRANT l'entente de vitalisation survenue entre la MRC des Sources et le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation le 18 décembre 2020, entente relative au volet 4 du *Fonds régions et ruralité – Soutien à la vitalisation et à la coopération intermunicipale, axe Soutien à la vitalisation*, volet ayant pour objectif d'agir positivement sur la vitalité du territoire par l'amélioration de services ou d'équipements pour la population par la réalisation de projets probants sur les plans économique, social, touristique ou culturel;

CONSIDÉRANT l'adoption du *Cadre de vitalisation* par le conseil de la MRC des Sources le 24 mars 2021;

CONSIDÉRANT la tenue d'une rencontre du comité de vitalisation le 18 août 2021, rencontre au cours de laquelle 13 projets ont fait l'objet d'une évaluation dans le cadre de demandes de financement aux fonds de vitalisation;

CONSIDÉRANT les recommandations d'adoption faites par le comité de vitalisation au conseil de la MRC des Sources;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller M. Philippe Pagé  
appuyé par la conseillère Mme Nathalie Boissé

QUE le conseil de la MRC des Sources adopte les projets suivants, tel que recommandé par le comité de vitalisation :

#### Fonds de soutien aux actions en persévérance scolaire et en prévention de la négligence

<i>FV-2021-12</i>	<i>Alternative à la suspension</i>	30 000 \$
<i>FV-2021-13</i>	<i>Ready, Set, Grow!</i>	10 000 \$

Fonds pour l'attractivité

FV-2021-15	Affichage aux entrées du village, parcs et bâtiments municipaux	4 938,41 \$
FV-2021-16	Étude documentaire pour la réalisation de projets culturels en contexte agricole	13 120 \$
FV-2021-17	Amélioration des entrées de la ville avec de nouvelles enseignes	11 500 \$
FV-2021-18	Projet pilote de Halte-garderie Maison des familles	14 370 \$
FV-2021-23	Ajouts et mise en valeur des produits de Fabrication d'origine Camilloise	6 670 \$

Fonds pour l'amélioration des milieux de vie

FV-2021-14	Sentier de marche et de pétanque	72 500 \$
FV-2021-19	Plan de développement résidentiel et communautaire	4 886 \$
FV-2021-20	Embellissement du parc municipal	32 602 \$
FV-2021-21	Préparation et bonification des installations de restauration	17 275 \$
FV-2021-22	Espace 0-5 ans dans le parc municipal	10 608 \$

Fonds incitatif à la construction et à la rénovation durable

FV-2021-11	Promotion du programme Habitation durable Ham-Sud	8 209,83 \$
------------	---	-------------

QUE le préfet et le directeur général et secrétaire-trésorier soient et sont autorisés à signer des protocoles d'entente avec les organismes financés définissant les modalités de paiement ainsi que ceux de la reddition de comptes.

Adoptée.

**TRANSPORT COLLECTIF ET ADAPTÉ**

Aucun sujet.

**AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE****SCHÉMA D'AMÉNAGEMENT ET DE DÉVELOPPEMENT DURABLE (SADD)****2021-08-11320****RÈGLEMENT 265-2021 SCHÉMA D'AMÉNAGEMENT ET DE DÉVELOPPEMENT DURABLE DE LA MRC DES SOURCES**

CONSIDÉRANT que le conseil de la MRC des Sources a adopté le règlement 80-98 : Schéma d'aménagement révisé en date du 25 novembre 1998;

CONSIDÉRANT qu'en vertu de l'article 55 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme [R.L.R.Q., c. A-19.1] : « la période de révision du schéma d'aménagement commence à la date du cinquième anniversaire de l'entrée en vigueur du schéma courant »;

CONSIDÉRANT que le conseil de la MRC des Sources souhaite que soit réalisé pour l'ensemble de son territoire un schéma d'aménagement et de développement conforme aux exigences de la LAU et surtout représentatif des réalités actuelles et des défis futurs à relever;

CONSIDÉRANT que le conseil de la MRC des Sources a adopté, à sa séance ordinaire du 24 février 2016, un plan de travail pour la révision du schéma d'aménagement et de développement durable et que la MRC a officialisé son intention de déposer un premier projet de SADD à l'automne 2017;

CONSIDÉRANT que le conseil de la MRC des Sources a adopté dans sa résolution 2013-01-8283 une vision de développement durable de son territoire qu'elle a intégrée à son Agenda 21 local;

CONSIDÉRANT que le conseil de la MRC des Sources a adopté à sa séance ordinaire du 19 octobre 2015 sa « Stratégie de développement territorial » dans laquelle elle affirme son désir d'intégrer son Agenda 21 local et son Schéma d'aménagement afin de développer son territoire de façon durable;

CONSIDÉRANT que, conformément à l'article 56.3 de la LAU, le conseil de la MRC des Sources a adopté, à sa séance ordinaire du 25 septembre 2017, un premier projet de schéma révisé, intitulé « Premier projet de règlement 236-2017 Schéma d'aménagement et de développement durable de la MRC des Sources »;

CONSIDÉRANT que, conformément à l'article 56.6 de la LAU le conseil de la MRC a adopté à sa séance ordinaire du 23 septembre 2019 un second projet de schéma révisé contenant tout changement nécessaire pour éliminer le motif de l'objection eut égard aux orientations gouvernementales touchant le territoire de la MRC des Sources;

CONSIDÉRANT qu'en vertu de l'article 56.7 de la LAU le conseil de tout organisme partenaire peut, dans les 120 jours qui suivent la transmission du deuxième projet de règlement, donner son avis sur celui-ci par résolution, dont copie certifiée conforme doit être transmise à la MRC;

CONSIDÉRANT que, conformément à l'article 56.8 de la LAU, la MRC a annoncé par un avis public le 16 octobre 2020 la tenue d'une assemblée publique sur le second projet de SADD;

CONSIDÉRANT que dans le contexte de la déclaration d'état d'urgence sanitaire adopté en vertu de la Loi sur la santé publique, la ministre de la Santé et des Services sociaux a publié en date du 7 mai 2020 l'arrêté ministériel 2020-033 qui prévoit que toute procédure autre que référendaire qui fait partie du processus décisionnel d'un organisme municipal et qui implique le déplacement ou le rassemblement de citoyens doit être suspendue ou remplacée;

CONSIDÉRANT que l'arrêté ministériel 2020-033 prévoit que si le conseil souhaite que le processus d'adoption de l'acte visé par l'assemblée publique se poursuive, il doit remplacer l'assemblée publique normalement prévue par la Loi par une consultation écrite d'une durée d'au moins 15 jours annoncée préalablement par un avis public;

CONSIDÉRANT que, conformément à l'article 56.9 de la LAU, une commission pour la tenue de la consultation publique concernant le 2<sup>e</sup> projet de règlement numéro 236-2017 a été formée par le comité d'aménagement de la MRC des Sources;

CONSIDÉRANT que le conseil de la MRC des Sources a tenu une consultation publique écrite et virtuelle en date du 18 novembre 2020 concernant le 2<sup>e</sup> projet de règlement numéro 236-2017 présidée par le président du comité d'aménagement de la MRC des Sources;

CONSIDÉRANT que la commission a reçu les avis écrits et verbaux et a pris ceux-ci en compte dans le cadre du règlement numéro 236-2017 Schéma d'aménagement et de développement durable de la MRC des Sources;

CONSIDÉRANT que le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH) a annoncé en juillet 2019, son souhait de renforcer les discussions et les liens entre les directions régionales et les MRC en aménagement du territoire, et ce, en amont de l'adoption des règlements, pour mieux définir et démontrer leurs particularités régionales;

CONSIDÉRANT qu'en vertu de l'article 56.14. de la LAU, la ministre a donné un avis défavorable sur la conformité du schéma révisé aux orientations gouvernementales et demande à la MRC des Sources de remplacer le règlement;

CONSIDÉRANT qu'en vertu de l'article 56.15. de la LAU, la MRC doit, dans les 120 jours qui suivent la notification de cet avis, remplacer le règlement par un autre qui édicte un schéma révisé respectant ces orientations;

CONSIDÉRANT qu'un avis de motion du présent règlement a été donné lors de la séance du 23 juin 2021 et qu'un projet de règlement a été présenté et déposé lors de la même séance conformément à l'article 445 du *Code municipal du Québec*;



EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller M. Jean Roy  
appuyé par le conseiller M. Serge Bernier

QUE le conseil de la Municipalité régionale de comté des Sources adopte le projet de règlement 265-2021 Schéma d'aménagement et de développement durable de la MRC des Sources qui remplace le règlement 236-2017;

QUE le conseil de la Municipalité régionale de comté des Sources autorise le directeur général et secrétaire-trésorier à transmettre au ministre et aux organismes partenaires une copie certifiée conforme du règlement.

Adoptée.

#### DOSSIERS AMÉNAGEMENT

**2021-08-11321**

**AVIS DE CONFORMITÉ**

**RÈGLEMENT 2021-02 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO**

**2002-04 – RÉSIDENCES DE TOURISME DANS LA ZONE R-8**

**MUNICIPALITÉ DE SAINT-CAMILLE**

CONSIDÉRANT l'adoption à la séance ordinaire du 5 juillet 2021 du Règlement 2021-02 modifiant le règlement de zonage 2002-04 – résidences de tourisme dans la zone R-8;

CONSIDÉRANT la transmission à la Municipalité régionale de comté des Sources le 7 juillet 2021 d'une copie certifiée conforme dudit règlement;

CONSIDÉRANT que le règlement de la Municipalité de Saint-Camille a pour objet d'autoriser l'usage résidence de tourisme dans la zone R-8 et assujettir cet usage à certaines dispositions, dont un nombre maximal de deux emplacements;

CONSIDÉRANT qu'en vertu de l'article 137.3 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme [L.R.Q., c. A-19.1]*, dans les 120 jours qui suivent cette transmission, le Conseil de la municipalité régionale de comté doit approuver ce règlement, s'il est conforme aux objectifs du schéma d'aménagement et aux dispositions du document complémentaire, ou le désapprouver dans le cas contraire;

CONSIDÉRANT que dans le cadre de l'examen de la conformité de certains règlements aux objectifs du schéma d'aménagement et aux dispositions du document complémentaire, la municipalité régionale de comté n'a pas à statuer sur la validité de leur processus d'adoption ou de leur contenu, cette question relevant de la Cour supérieure du Québec;

CONSIDÉRANT qu'en vertu de l'article 137.3 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme [L.R.Q., c. A-19.1]*, le Conseil de la Municipalité régionale de comté des Sources a examiné le Règlement 2021-02 modifiant le règlement de zonage 2002-04 – résidences de tourisme dans la zone R-8 adopté par le Conseil de la Municipalité de Saint-Camille et qu'il l'a jugé conforme aux objectifs du schéma d'aménagement et aux dispositions du document complémentaire en vigueur à ce jour;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par la conseiller M. Pierre Therrien  
appuyé par le conseiller M. Jocelyn Dion

QUE le Conseil de la Municipalité régionale de comté des Sources :

- approuve le règlement 2021-02 modifiant le règlement de zonage 2002-04 – résidences de tourisme dans la zone R-8;
- autorise le secrétaire-trésorier à délivrer le certificat de conformité numéro **437** à l'égard du règlement 2021-02 modifiant le règlement de zonage 2002-04 – résidences de tourisme dans la zone R-8.

Adoptée.

#### **GESTION RÉSEAU ROUTIER**

**2021-08-11322****APPUI AUX MUNICIPALITÉS DE HAM-SUD ET DE SAINT-ADRIEN POUR LE DÉPÔT AU PAVL – VOLET SOUTIEN POUR LE PAVAGE ET LA RECONSTRUCTION COMPLÈTE DE LA ROUTE 257**

CONSIDÉRANT que les Municipalités de Ham-Sud et de Saint-Adrien ont procédé à la confection des plans et devis en vue de la reconstruction de la Route 257;

CONSIDÉRANT que l'étape suivante du projet étant le déplacement des utilités publiques, lequel est en voie d'être entièrement terminé pour l'année 2021;

CONSIDÉRANT que l'étape d'après serait la reconstruction complète et le pavage de la route 257;

CONSIDÉRANT que les Municipalités de Ham-Sud et de Saint-Adrien demandent toutes les deux une subvention au PPA-ES pour un financement total de 100 % des coûts du projet;

CONSIDÉRANT que les Municipalités de Ham-Sud et de Saint-Adrien ont demandé l'appui de la MRC des Sources dans le cadre du dépôt de leur demande au PAVL – Volet soutien;

CONSIDÉRANT l'importance stratégique de la route 257 pour le développement des deux municipalités et du pôle récréotouristique régional qu'est le Parc régional du Mont-Ham;

CONSIDÉRANT l'importante hausse d'achalandage de cette seule voie d'accès aux installations du Parc régional du Mont-Ham;

CONSIDÉRANT que cette portion de la route 257 fait partie intégrante de la Route des Sommets qui met en valeur les paysages et les sommets de la région des Cantons-de-l'Est;

CONSIDÉRANT que le mauvais état récurrent de la route 257, notamment durant les périodes printanières et automnales, est souvent un commentaire négatif reçu par les visiteurs et fait en sorte que le Parc régional du Mont-Ham se prive de clientèles importantes qui rebroussement chemin ou évitent tout simplement la route;

CONSIDÉRANT que la route 257 est une artère névralgique pour les services de sécurité (incendie, policier, ambulancier, etc.) des Municipalités de Ham-Sud et de Saint-Adrien et que le pavage de la route permettra d'assurer un temps de réponse optimale du service et d'ainsi augmenter la sécurité de la population et des visiteurs;

CONSIDÉRANT que la majorité des accidents répertoriés sur les territoires des Municipalités de Ham-Sud et de Saint-Adrien ont lieu sur la route 257 et que le pavage de la chaussée rendrait la route plus sécuritaire et diminuerait ainsi le nombre d'accidents (pertes de contrôle et sorties de route) dans le secteur;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller M. Jocelyn Dion

QUE la MRC des Sources appuie sans réserve les Municipalités de Ham-Sud et de Saint-Adrien dans le cadre de leur demande au PAVL – Volet soutien pour la reconstruction et le pavage de la route 257.

Adoptée à l'unanimité.

**ÉVALUATION FONCIÈRE**

Aucun sujet.

**SOCIÉTÉ D'HABITATION DU QUÉBEC (SHQ)****PROGRAMME D'AMÉLIORATION DE L'HABITAT (PAH)**

Aucun sujet.

## **SÉCURITÉ PUBLIQUE**

### **SCHÉMA DE COUVERTURE DE RISQUES**

Aucun sujet.

### **COMITÉ DE SÉCURITÉ PUBLIQUE**

Le préfet, M. Hugues Grimard, informe les élus que la prochaine rencontre du Comité de sécurité publique aura lieu le 28 septembre 2021 à 9h00 par visio-conférence TEAMS.

## **ENVIRONNEMENT**

### **SITE D'ENFOUISSEMENT**

**2021-08-11323**

#### **SITE D'ENFOUISSEMENT**

##### **ÉTAT DES REVENUS ET DÉPENSES AU 30 JUIN 2021**

CONSIDÉRANT la préparation de l'état des revenus et dépenses du site d'enfouissement au 30 juin 2021;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller M. Pierre Therrien  
appuyé par le conseiller M. Jocelyn Dion

QUE l'état des revenus et dépenses du site d'enfouissement au 30 juin 2021 soit et est approuvé.

Adoptée.

**2021-08-11324**

#### **SITE D'ENFOUISSEMENT**

##### **ÉTAT DES REVENUS ET DÉPENSES AU 31 JUILLET 2021**

CONSIDÉRANT la préparation de l'état des revenus et dépenses du site d'enfouissement au 31 juillet 2021;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller M. René Perreault  
appuyé par le conseiller M. Jean Roy

QUE l'état des revenus et dépenses du site d'enfouissement au 31 juillet 2021 soit et est approuvé.

Adoptée.

## **PLAN DE GESTION DES MATIERES RESIDUELLES (PGMR)**

Aucun sujet.

### **EAU**

Aucun sujet.

### **RÉCUPÉRATION**

Aucun sujet.

## **ENVIRONNEMENT**

Aucun sujet.

### **DEMANDE DE CITOYENS**

Aucun citoyen et aucune demande écrite.

## **MRC FINANCES**

### **MRC**

**2021-08-11325****MRC DES SOURCES****LISTE DES CHÈQUES DU 1<sup>ER</sup> JUIN AU 30 JUIN 2021**

CONSIDÉRANT la présentation de la liste des chèques de la MRC des Sources pour la période du 1<sup>er</sup> juin au 30 juin 2021;

CONSIDÉRANT que des crédits sont disponibles pour effectuer le paiement de la liste des comptes de la MRC des Sources;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller M. Pierre Therrien  
appuyé par le conseiller M. René Perreault

QUE les comptes ci-dessous soient et sont acceptés et que le directeur général et secrétaire-trésorier soit et est autorisé à les payer:

Numéros 202100451 à 202100546 selon la liste détaillée fournie aux membres du conseil pour un total de 471 211,78 \$.

Adoptée.

**2021-08-11326****MRC DES SOURCES****LISTE DES CHÈQUES DU 1<sup>ER</sup> JUILLET AU 31 JUILLET 2021**

CONSIDÉRANT la présentation de la liste des chèques de la MRC des Sources pour la période du 1<sup>er</sup> juillet au 31 juillet 2021;

CONSIDÉRANT que des crédits sont disponibles pour effectuer le paiement de la liste des comptes de la MRC des Sources;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller M. Philippe Pagé  
appuyé par le conseiller M. Jean Roy

QUE les comptes ci-dessous soient et sont acceptés et que le directeur général et secrétaire-trésorier soit et est autorisé à les payer:

Numéros 202100547 à 202100615 selon la liste détaillée fournie aux membres du conseil pour un total de 252 342,91 \$.

Adoptée.

**MRC RESSOURCES HUMAINES****2021-08-11327****FIN DE PROBATION – MME LAURE HENNEBIQUE, AGENTE DE COMMUNICATION ET DE PROMOTION**

CONSIDÉRANT l'embauche de Mme Laure Hennebique, le 18 janvier 2020, au poste d'agente de communication et de promotion;

CONSIDÉRANT que sa période de probation prenait fin le 18 juillet 2021;

CONSIDÉRANT l'évaluation positive préparée par Mme Johanie Laverdière, directrice du développement des communautés et des relations publiques ainsi que M. Frédéric Marcotte, directeur général et secrétaire-trésorier;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller M. Jocelyn Dion  
appuyé par le conseiller M. René Perreault

QUE la MRC des Sources engage officiellement, en date du 18 juillet 2021, Mme Laure Hennebique, au poste d'agente de communication et de promotion à la MRC des Sources.

Adoptée.

**2021-08-11328****FIN DE PROBATION – MME VÉRONIQUE PELLETIER, AGENTE D'ACCUEIL ET D'INTÉGRATION**

CONSIDÉRANT l'embauche de Mme Véronique Pelletier, le 11 janvier 2020, au poste d'agente d'accueil et d'intégration;

CONSIDÉRANT que sa période de probation prenait fin le 11 juillet 2021;

CONSIDÉRANT l'évaluation positive préparée par Mme Johanie Laverdière, directrice du développement des communautés et des relations publiques ainsi que M. Frédéric Marcotte, directeur général et secrétaire-trésorier;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller M. Pierre Therrien  
appuyé par le conseiller M. René Perreault

QUE la MRC des Sources engage officiellement, en date du 11 juillet 2021, Mme Véronique Pelletier, au poste d'agente d'accueil et d'intégration à la MRC des Sources.

Adoptée.

**2021-08-11329****OUVERTURE DU POSTE DE COORDONNATEUR-TRICE EN DÉVELOPPEMENT COLLECTIF DU GYM A21**

CONSIDÉRANT le Partenariat 2020-2024 « *Pour des municipalités et des régions encore plus fortes* » conclu le 30 octobre 2019 entre le gouvernement du Québec et les municipalités;

CONSIDÉRANT que le projet de loi n° 47 assurant la mise en œuvre de certaines mesures du *Partenariat 2020-2024* entre le gouvernement du Québec et les municipalités a été sanctionné à l'Assemblée nationale, le 11 décembre 2019, pour créer le *Fonds régions et ruralité (FRR)*;

CONSIDÉRANT l'admissibilité de la MRC des Sources au Volet 3 – Projets « Signature innovation » des MRC, qui vise à soutenir la MRC dans le cadre d'un créneau de développement propre à l'ensemble de son territoire et à permettre à la MRC de se doter d'une identité territoriale forte s'articulant autour de sa vision de développement;

CONSIDÉRANT que la MRC a transmis au MAMH le 24 février 2021 un devis des travaux relatifs au projet « Signature » comprenant la description du projet de Gym A21 dans son ensemble, une présentation des liens entre le projet et la vision de développement de la MRC et les priorités régionales, puis une démonstration de l'importance du projet pour développer ou consolider la signature de la MRC;

CONSIDÉRANT l'entente sur le projet « Signature Innovation » dans le cadre du volet 3 – Projets « Signature Innovation » des MRC du Fonds régions et ruralités survenue entre la MRC des Sources et le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation le 19 juillet 2021;

CONSIDÉRANT qu'une ressource est nécessaire afin de mener ce projet à bien;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller M. Philippe Pagé  
appuyé par le conseiller M. Serge Bernier

QUE le conseil de la MRC des Sources autorise le directeur général et secrétaire-trésorier, M. Frédéric Marcotte, à lancer un appel de candidatures pour le poste de coordonnateur-trice en développement collectif du Gym A21.

Adoptée.

**MRC ADMINISTRATION**

**2021-08-11330****TOURNOI DE GOLF COOPÉRATIF AU PROFIT DE LA FONDATION DU CAMP MUSICAL DE VAL-DES-SOURCES**

CONSIDÉRANT l'invitation au 14<sup>e</sup> tournoi de golf coopératif au profit de la Fondation du Camp musical de Val-des-Sources, le 27 août 2021 au Club de golf Royal Estrie de Val-des-Sources;

CONSIDÉRANT que les bénéfices de ce tournoi seront remis à la fondation qui contribue au développement culturel des jeunes musiciens et musiciennes;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller M. Serge Bernier  
appuyé par le conseiller M. Pierre Therrien

D'autoriser l'achat de quatre (4) billets (golf), au montant de 75 \$ par inscription, et d'un panier cadeaux d'une valeur approximative de 75\$ .

Adoptée.

**MRC IMMEUBLES****2021-08-11331****RATIFICATION DES DÉPENSES – AVRIL À JUILLET 2021**

CONSIDÉRANT que certaines dépenses d'entretien de l'immeuble 309 Chassé à Val-des-Sources ont été faites pendant l'année 2021 et que celles-ci n'ont pas été ratifiées;

CONSIDÉRANT les contrats ci-dessous octroyés du 1<sup>er</sup> avril 2021 au 31 juillet 2021;

CONSIDÉRANT le règlement 217-2015 *Délégation de pouvoir au directeur général en les matières de gestion des finances municipales et de gestion contractuelle* (article 9), déléguant au directeur général le pouvoir d'autoriser tout achat de biens ou de services, pour un montant maximal de 5 000 \$ par dépense ou contrat;

CONSIDÉRANT que la MRC des Sources est soumise au Règlement 263-2021 *Règlement de gestion contractuelle de la MRC des Sources* concernant la conclusion des contrats d'approvisionnement, de services et de travaux de construction des organismes publics issue de la *Loi sur les contrats des organismes publics [L.R.Q., chapitre C-65.1]*;

**Dépenses d'entretien immeuble 309**

Date	Entreprise	Montant (coût net)	Détail
2021-04-01	Maheu&Maheu Inc.	72,90	309 Inspection avril et mai 2021
2021-04-09	Francis Côté	637,02	309 - Travaux divers
2021-04-09	Vivaco Groupe Coopératif	127,12	309 - Matériel divers
2021-04-12	Vitrierie Asbestos inc.	2419,64	309 - Travaux portes
2021-04-14	Vivaco Groupe Coopératif	60,45	309 - Achats divers
2021-04-15	DISTRIBUTION MC	89,83	309 - Produits divers
2021-04-16	Vitrierie Asbestos inc.	227,51	309 - Mise à niveau porte # 2
2021-04-16	Plomberie BRP inc.	235,09	309 - Travaux chauffage
2021-04-20	Lave-Auto Wotton Inc.	189,58	309 - Nettoyage de l'escalier extérieur
2021-04-21	Vivaco Groupe Coopératif	22,14	309 - Lunettes protectrices
2021-04-21	SIB Électrique Inc.	723,89	309 - Travaux - Pompe a eau
2021-04-22	Stéphane Langlois	353,74	Déplacements et achats divers
2021-04-26	Extincteurs Sherbrooke	300,71	309 - Inspection des extincteurs
2021-04-28	BUOPRO	60,60	Masques
2021-04-28	Extincteurs Sherbrooke	377,96	309 - Inspection extincteurs extra COVID
2021-04-30	Cherbourg	200,86	Produits Mai 2021
2021-05-02	Francis Côté	455,01	309 - Entretien divers avril 2021
2021-05-06	Vivaco Groupe Coopératif	16,48	309 - Dégommer Escalier
2021-05-06	Vivaco Groupe Coopératif	71,95	309 - Ruban anti escalier
2021-05-19	Francis Côté	525,79	Services rendus 03/050-014/05

2021-05-20	Vivaco Groupe Coopératif	25,20	Ruban anti-dérape marche
2021-05-20	Gestion 2000 enr.	1011,13	Entretien pelouse
2021-05-30	Francis Côté	535,90	Services rendus 17-05 au 26-05
2021-06-02	Maheu&Maheu Inc.	72,90	309 - Inspection Juin et Juillet 2021
2021-06-10	PARADIS & FRERES AFM INC.	22,24	Sacs à filtre Aspirateur
2021-06-10	Coop Métro	20,21	309 - Produits ménages
2021-06-10	Vivaco Groupe Coopératif	19,72	Pin blanc
2021-06-17	DISTRIBUTION MC	40,97	Papier toilette
2021-06-17	Francis Côté	374,12	Services rendus 01-06 au 11-06
2021-06-17	Gestion 2000 enr.	490,40	Entretien pelouse
2021-06-17	KONE INC	463,14	Contrat ascenseur juin à août 2021
2021-06-17	Plomberie Chauffage BRP Inc.	240,91	Drain A/C Niveau 200
2021-06-23	Climcô Service inc.	3801,85	Contrat entretien annuel 2021 et 2022
2021-06-23	Climcô Service inc.	233,35	Réparation en urgence
2021-06-30	Francis Côté	414,57	Services rendu 15-06 au 25-06
2021-06-30	Ville de Val-Des-Sources	850,00	Gestion matières résiduelles
2021-07-15	Stéphane Langlois	1143,13	Déplacements et autre frais SL
2021-07-15	Francis Côté	475,23	Services rendu 30-06 au 09-07
2021-07-15	Climcô Service inc.	<u>1577,37</u>	Entretien préventif A/C (visite 1 de 2)
		<b>18980,61</b>	

### Dépenses d'entretien immeuble 309 – Niveau 200 - 200 SUD et 300 NORD

Date	Entreprise	Montant (coût net)	Détail
2021-04-01	Vivaco Groupe Coopératif	57,44	GYM A21 - Matériel divers
2021-04-01	Brandsource Ameublement E. Parenteau	803,85	GYMA21 - Réfrigérateur
2021-04-03	PARADIS & FRERES AFM INC.	121,32	GYM A21 - Peinture
2021-04-09	Vivaco Groupe Coopératif	89,05	GYMA21 - Peinture
2021-04-09	Location d'outils Simplex S.E.C	243,85	Location conteneur Mars 2021
2021-04-15	PARADIS & FRERES AFM INC.	90,97	309 - GYMA21 - Peinture
2021-04-20	PARADIS & FRERES AFM INC.	30,33	309 - GYMA21 : Peinture
2021-04-22	Stéphane Langlois	1537,09	Déplacements et achats divers
2021-04-26	PARADIS & FRERES AFM INC.	83,91	GYMA21 - Peinture
2021-04-29	Vivaco Groupe Coopératif	80,88	GYMA21 - Peinture
2021-05-07	Location d'outils Simplex S.E.C	246,56	Location conteneur d'entreposage (4 semaines)
2021-06-10	Location d'outils Simplex S.E.C	246,56	Location conteneur Mai 2021
2021-06-17	Vivaco Groupe Coopératif	68,22	Peinture
2021-06-30	Jubinvillie & Associés Architectes	1606,19	Plans de démolition et construction
2021-07-15	Location d'outils Simplex S.E.C	246,56	Location conteneur Juin 2021
2021-07-15	Claude Bourque Électrique inc.	666,72	309 GYM A21 travaux électrique
2021-07-15	Claude Bourque Électrique inc.	2097,69	309 GYM A21 Travaux électrique
2021-07-15	Claude Bourque Électrique inc.	1519,10	309 GYM A21 Travaux électrique
		<b>9836,29</b>	

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller M. Philippe Pagé  
appuyé par le conseiller M. Jean Roy

QUE la MRC des Sources ratifie les dépenses d'entretien de l'immeuble 309 Chassé à Val-des-Sources, du 1<sup>er</sup> avril 2021 au 31 juillet 2021, au montant total de 28 816,90 \$.

Adoptée.

**IMMEUBLE 600 GOSELIN, WOTTON****2021-08-11332****RATIFICATION DES DÉPENSES – AVRIL À JUILLET 2021**

CONSIDÉRANT que certaines dépenses d'entretien de l'immeuble 600 Gosselin à Wotton ont été faites pendant l'année 2021 et que celles-ci n'ont pas été ratifiées;

CONSIDÉRANT les contrats ci-dessous octroyés du 1<sup>er</sup> avril 2021 au 31 juillet 2021;

CONSIDÉRANT le règlement 217-2015 *Délégation de pouvoir au directeur général en les matières de gestion des finances municipales et de gestion contractuelle* (article 9), déléguant au directeur général le pouvoir d'autoriser tout achat de biens ou de services, pour un montant maximal de 5 000 \$ par dépense ou contrat;

CONSIDÉRANT que la MRC des Sources est soumise au Règlement 263-2021 *Règlement de gestion contractuelle de la MRC des Sources* concernant la conclusion des contrats d'approvisionnement, de services et de travaux de construction des organismes publics issue de la *Loi sur les contrats des organismes publics [L.R.Q., chapitre C-65.1]*;

**Dépenses d'entretien immeuble SQ**

Date	Entreprise	Montant (coût net)	Détail
2021-04-01	Maheu&Maheu Inc.	90,00	SQ : Inspection Avril et mai 2021
2021-04-22	Stéphane Langlois	51,98	Déplacements et achats divers
2021-04-26	Pelletier et Picard inc.	833,00	Réparation échangeur d'air
2021-04-28	Extincteurs Sherbrooke	27,75	SQ - Inspection des extincteurs
2021-05-20	Plomberie BRP inc.	87,50	Vérification des lavabos Wotton
2021-06-02	Maheu&Maheu Inc.	90,00	SQ-Inspection Juin et Juillet 2021
2021-06-10	SIB Électrique Inc.	1269,45	Service génératrice
2021-07-15	Climcô Service inc.	1500,00	Entretien préventif A/C (visite 1 de 2)
		<b>3 949,68</b>	

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller M. Serge Bernier  
appuyé par le conseiller M. René Perreault

QUE la MRC des Sources ratifie les dépenses d'entretien de l'immeuble 600 Gosselin à Wotton, du 1<sup>er</sup> avril 2021 au 31 juillet 2021, au montant de 3 949,68 \$.

Adoptée.

**2021-08-11333****RENOUVELLEMENT DU BAIL DE LA SQ WOTTON – AVENANT N° 3**

CONSIDÉRANT la réception de la demande de la Société québécoise des infrastructures afin d'exercer l'option de renouvellement de 5 ans prévue au bail de location de la Sûreté du Québec concernant la bâtisse située au 600 Gosselin à Wotton;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller M. Serge Bernier  
appuyé par le conseiller M. Jean Roy

QUE la MRC des Sources approuve la demande de renouvellement de la Société québécoise des infrastructures pour une durée de 5 ans prévue tel que prévu au bail de location de la Sûreté du Québec concernant la bâtisse située au 600 Gosselin à Wotton.

Adoptée.



**IMMEUBLE 12 ROUTE 116 DANVILLE ET BÂTISSÉ 39 RUE DÉPÔT DANVILLE****2021-08-11334****RATIFICATION DES DÉPENSES 12 ROUTE 116 À DANVILLE – AVRIL À JUILLET 2021**

CONSIDÉRANT que certaines dépenses d'entretien de l'immeuble 12 Route 116 à Danville ont été faites pendant l'année 2021 et que celles-ci n'ont pas été ratifiées;

CONSIDÉRANT les contrats ci-dessous octroyés du 1<sup>er</sup> avril 2021 au 31 juillet 2021;

CONSIDÉRANT le règlement 217-2015 *Délégation de pouvoir au directeur général en les matières de gestion des finances municipales et de gestion contractuelle* (article 9), déléguant au directeur général le pouvoir d'autoriser tout achat de biens ou de services, pour un montant maximal de 5 000 \$ par dépense ou contrat;

CONSIDÉRANT que la MRC des Sources est soumise au Règlement 263-2021 *Règlement de gestion contractuelle de la MRC des Sources* concernant la conclusion des contrats d'approvisionnement, de services et de travaux de construction des organismes publics issue de la *Loi sur les contrats des organismes publics [L.R.Q., chapitre C-65.1]*;

**Dépenses d'entretien immeuble 12 rte 116**

Date	Entreprise	Montant (coût net)	Détail
2021-04-01	Intact Assurances	149,72	Assurance avril 2021
2021-04-07	VILLE DE DANVILLE	2897,58	12 rte 116 - Taxes foncières
2021-06-17	Entretien Régine Bégin	524,94	Nettoyage et tonte pelouse
2021-07-15	Climcô Service inc.	367,46	Entretien préventif A/C (visite 1 de 2)
		<b>3 939,70</b>	

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller M. Pierre Therrien  
appuyé par le conseiller M. Serge Bernier

QUE la MRC des Sources ratifie les dépenses d'entretien de l'immeuble 12 Route 116 à Danville, du 1<sup>er</sup> avril 2021 au 31 juillet 2021, au montant de 3 939,70 \$.

Adoptée.

**2021-08-11335****RATIFICATION DES DÉPENSES 39 RUE DÉPÔT À DANVILLE – AVRIL À JUILLET 2021**

CONSIDÉRANT que certaines dépenses d'entretien de l'immeuble 39 rue Dépôt à Danville ont été faites pendant l'année 2021 et que celles-ci n'ont pas été ratifiées;

CONSIDÉRANT les contrats ci-dessous octroyés du 1<sup>er</sup> avril 2021 au 31 juillet 2021;

CONSIDÉRANT le règlement 217-2015 *Délégation de pouvoir au directeur général en les matières de gestion des finances municipales et de gestion contractuelle* (article 9), déléguant au directeur général le pouvoir d'autoriser tout achat de biens ou de services, pour un montant maximal de 5 000 \$ par dépense ou contrat;

CONSIDÉRANT que la MRC des Sources est soumise au Règlement 263-2021 *Règlement de gestion contractuelle de la MRC des Sources* concernant la conclusion des contrats d'approvisionnement, de services et de travaux de construction des organismes publics issue de la *Loi sur les contrats des organismes publics [L.R.Q., chapitre C-65.1]*;

### Dépenses d'entretien immeuble 39 rue Dépôt

Date	Entreprise	Montant (coût net)	Détail
2021-05-20	Plomberie BRP inc.	223,62	Changer robinet Danville
2021-05-28	Hydro-Québec	456,04	39 rue Dépôt - Électricité 30-03 au 27-05
2021-07-15	Climcô Service inc.	367,46	Entretien préventif A/C (visite 1 de 2)
		<b>1 047,12</b>	

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller M. Pierre Therrien  
appuyé par le conseiller M. Jean Roy

QUE la MRC des Sources ratifie les dépenses d'entretien de l'immeuble 39 rue  
Dépôt à Danville, du 1<sup>er</sup> avril 2021 au 31 juillet 2021, au montant de 1 047,12 \$.  
Adoptée.

#### VARIA

Aucun sujet.

**2021-08-11336**

#### **LEVÉE DE LA SÉANCE**

Le conseiller M. René Perreault propose la levée de la séance à 20 h 08.  
Adoptée à l'unanimité.

\_\_\_\_\_  
Hugues Grimard  
Préfet

\_\_\_\_\_  
Frédéric Marcotte  
Directeur général et secrétaire-trésorier